

n° 15

25 juillet 2023

Viticulture Auvergne

À retenir cette semaine

Mildiou : situation stable

Oïdium : nombreuses parcelles touchées, intensité des symptômes variables

Black rot : risque faible, voire inexistant

Tordeuses de la grappe : peu de perforations sauf sur une parcelle du réseau

Cicadelles vertes : risque parcellaire, en général faible pour l'instant

Cicadelles de la flavescence dorée : pas d'observation d'adultes

Maladie du bois : petite augmentation du nombre de cas

Botrytis : de rares apparitions, à surveiller !

BSV réalisé à partir des observations parcellaires des 2 vignobles suivis dans le cadre du réseau de parcelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Observations effectuées par les membres du réseau BSV en application du protocole harmonisé national d'observations. Cette année, le réseau comprend 22 parcelles observées par 12 observateurs sur 5 cépages différents.

Données du réseau

15 parcelles renseignées, 12 dans le vignoble de Saint Pourçain, 3 dans le vignoble des Côtes d'Auvergne.

Le modèle de prévision de risque utilisé est RIMpro de Newfarm.

Stades phénologiques

La véraison débute à peine sur les parcelles les plus précoces. Cela peut paraître tard, mais ce n'est en fait qu'un retour à des dates plus « normales ». La charge est importante ce qui devrait ralentir d'autant la maturation.

Nous connaissons pour l'instant des journées chaudes sans excès et des nuits fraîches, ce qui est excellent pour la bonne maturation du raisin, et le développement des précurseurs aromatiques. Les vignes sont encore vertes et poussantes, sans aucun signe de stress hydrique.



Début véraison, sur cépage blanc. Difficilement observable à l'œil nu, mais en tâtant les baies



Début véraison sur cépage rouge, nettement plus visible



Grappe la plus vérée observée !



Situation sanitaire

Mildiou



Le mildiou a progressé dans la semaine sur le témoin non traité, même en l'absence de pluie significative. Cela montre bien qu'une fois qu'il est entré dans la grappe, il est difficile de le freiner. Cette situation de progression est également observée sur une parcelle conventionnelle avec une forte attaque ainsi que sur une parcelle bio. En revanche, on ne voit pas d'évolution dans le cas général lorsque les symptômes sont faibles. En résumé : si l'attaque est forte, elle peut encore progresser, sinon il n'y a plus à craindre d'évolution des symptômes. Le feuillage reste sensible dans tous les cas.

Un rognage « serré » peu limiter la présence des taches si besoin.



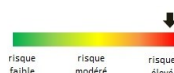
Les taches de mildiou sur feuilles sèchent mais restent faiblement sporulentes



Progression du mildiou sur grappes : on voit de nouvelles baies se teinter de marron violacé puis flétrir.



Oïdium



L'oïdium continue son inexorable progression. Sur certains ceps, l'oïdium se retrouve maintenant sur 15 à 30 % de la surface des grappes (2 ou 3), alors qu'on ne voyait qu'une baie touchée il y a 15 jours. (cf tableau ci-dessous)

Tableau 1 : évolution des symptômes d'oïdium sur une parcelle du réseau d'observation

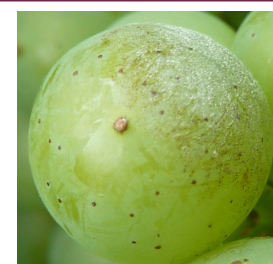
	dates	26/06/2023	03/07/2023	10/07/2023	17/07/2023	24/07/2023
symptômes	fréquence cep	1 cep/20	7 ceps /20	9 ceps /20	11 ceps /20	14 ceps /20
	fréquence gp	1 grappe	1 grappe	1 grappe	1 grappe	2-3 grappes
	intensité	1 baie	1 baie	1 baie	2-3 baies	15- 30 % des baies

La fréquence de cep touché a toute son importance : si elle est très faible (1 cep sur 100 par exemple), il n'y a pas lieu de s'inquiéter même si l'intensité est élevée. Seul ce cep sera touché, les autres resteront sains. Il est plus inquiétant d'avoir une fréquence élevée de ceps touchés même si l'intensité paraît faible : la maladie peut facilement s'étendre sur un même cep (comme illustré dans le tableau).

En cas de foyer d'oïdium important, quand la vigne a déjà été effeuillée, le dernier remède est de couper les grappes les plus atteintes. C'est certes très fastidieux, mais efficace.



Symptômes sur grappes, en augmentation. Il est maintenant rare de ne voir qu'une seule baies isolée touchée



oïdium (suite)



Les traces marron sont les cicatrices sur les baies laissées par le champignon. Le blanc correspond au champignon vivant.



Symptômes d'oïdium. Ils sont superficiels, et ne devraient pas impacter le quantité de récolte, mais la qualité. (goût de champignon dans les moûts.

Mildiou et oïdium



Black rot



Malgré les risques d'averses orageuses de ces prochains jours, il ne devrait plus y avoir de contamination par le champignon.

Tordeuses de la grappe

Comme envisagé la semaine dernière, les perforations ont été plus nombreuses cette semaine, sur une parcelle en particulier, avec 8 perforations pour 100 grappes. Ce risque est parcellaire. Ailleurs très peu de perforations ont été observées. Pour rappel, le risque est surtout lié à la facilitation de l'installation du botrytis par les « ouvertures » créées dans la baie.

Perforations de baies



Chenille d'eudémis sortant d'une baie perforée



Cicadelle verte

Les larves sont en général peu nombreuses. Les grillures sur le feuillage sont maintenant bien visibles. Sur les parcelles sensibles (souvent du pinot) la fréquence est élevée, jusqu'à 100% des ceps touchés, mais l'intensité reste faible. Il ne devrait pas y avoir de problème de maturation à cause des grillures.

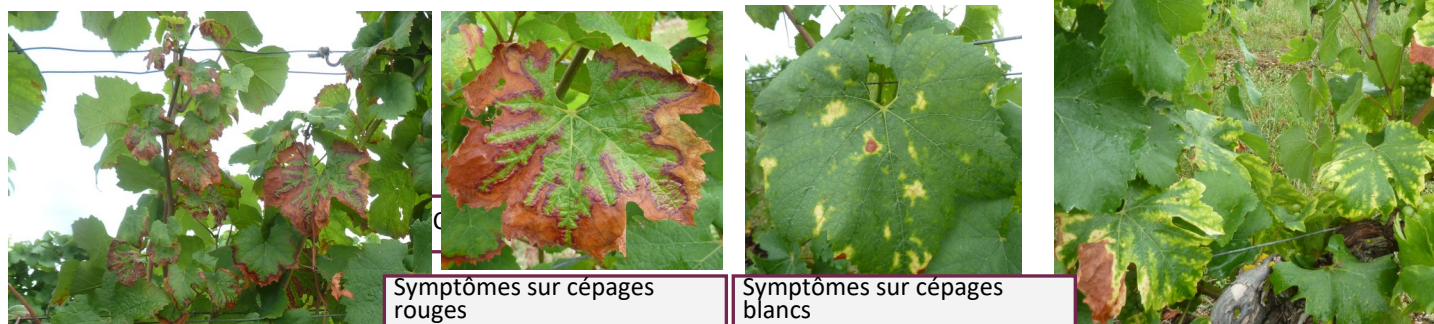


Grillures sur le feuillage.



Maladie du bois

Les symptômes sont plus nombreux, surtout dans les parcelles particulièrement sensibles

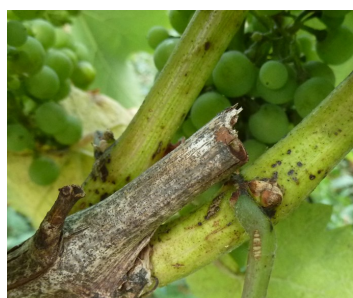


Vu dans le vignoble

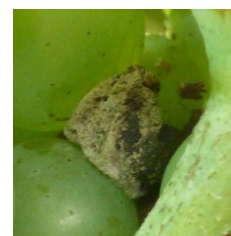


Symptôme non identifié : début de maladie du bois ?

Symptôme non identifié : brûlures dû à des résidus de produits ?



Attaque d'excoriose



Début de botrytis
A surveiller !

Devinette

Pour cause de dernier BSV de la saison régulière, la devinette de cette semaine est : à quelle date les vendanges vont-elles commencer ? Sans doute pas avant le 10 septembre, probablement vers le 15.
Réponse dans le BSV bilan, à l'automne.

Réponse à la devinette de la semaine dernière



Ces feuilles présentent des symptômes de grillures de cicadelles vertes ou de maladies du bois ?

La feuille de gauche présente des symptômes de maladies du bois (taches ponctuelles, ne suivant pas les cellules de la feuille) et celle de droite, des grillures de cicadelles vertes (coloration rouges suivant les cellules de la feuille)

R

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. Une [note nationale](#) décrit l'état des lieux et les recommandations à respecter en la matière.

De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents...

B

Notes biodiversité et réglementaire

Une note « [abeilles sauvages](#) » est disponible, ainsi qu'une [note des dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs](#) :

(Rappel : la vigne ne fait pas partie des cultures concernées : l'arrêté du 20 novembre 2021 ne s'applique pas aux cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou les autres insectes pollinisateurs, dont la liste est publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture.)

Pour en savoir plus, [EcophytoPic](#) le portail de la protection intégrée.

[Note de service](#) DGAL/SDQSPV pour la liste actualisée des produits de biocontrôle



Plus d'information sur le lien :

<https://ecophytopic.fr/les-rencontres-nationales-dephy-viticulture>.

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François ROUDILLON - froudillon@allier.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Véronique SARROT - vsarrot@allier.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité .

